

ARRETE MUNICIPAL n°2023 - 111
Portant réglementation temporaire de circulation
Le Frêne - Ploubalay
**Temps des travaux du 20 juillet au
24 juillet 2023**
Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,

Vu la demande de l'entreprise ENEDIS rue champ de pies 4 22000 Saint-Brieuc.

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation dans les deux sens durant la période des travaux sauf riverains, le Frêne – Ploubalay, Beussais-Sur-Mer pour travaux sur poteau EDF depuis la route.

ARRETE

Article 1 : Du 20 juillet au 23 juillet 2023, Le Frêne- Ploubalay la circulation sera interdite dans les deux sens sauf riverains pour travaux sur poteau EDF depuis la route.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise ENEDIS, réalisant les travaux et sous son entière responsabilité.

Article 3 : L'accès des riverains et des piétons sera possible en fonction de l'accessibilité du chantier fixée par les entreprises réalisant les travaux qui s'efforcera le plus possible de ne pas perturber l'accès à l'usager.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ploubalay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Par délégation

Mikaël BONENFANT
Maire délégué de Trégon

Fait à BEAUSSAIS-SUR-MER, le 6 JUILLET 2023

Le Maire
Eugène CARO

